



meylan

CCAS
centre communal
d'action sociale

Délibération du Conseil d'Administration

Délibération n°18/60

Nombre d'administrateurs :

En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 11

Adoptée à l'unanimité

L'an deux mille dix-huit le 19 décembre à 17h30 le Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe Blanc.

Date d'envoi de la convocation : le 13 décembre 2018

Présents : MM. Mmes, C.Allouis, C. Du Besset, JP. Blanc, F.Dewanckel, T. Feret, M-J.Guernet, C.Refour, E.Rousselon, L.Vadon,

Pouvoirs : R. Paillot à C. Allouis, H. Viard Gaudin à L. Vadon

01 - Objet : Budget du CCAS – Approbation du budget primitif 2019

Lors de sa séance du 28 novembre 2018, le Conseil d'administration a débattu sur les orientations budgétaires du CCAS pour 2019.

A partir de ces orientations et des besoins recensés, a été élaboré le projet de budget primitif pour l'exercice 2019 soumis à adoption, qui s'équilibre :

- Pour la section de fonctionnement à **1 418 000,00 €**
- Pour la section d'investissement à **15 900,00 €**



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver, par chapitre, le budget primitif du CCAS 2019, annexé à la présente délibération, tel qu'il lui a été présenté.

Fait à Meylan le **19 DEC. 2018**

Le Président,
Jean-Philippe Blanc

